

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**2 FEVRIER 2017**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

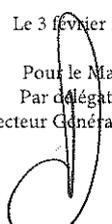
OBJET

**Tarifs Fête des Loges  
Edition 2017**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 3 février 2017  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 3 février 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 février 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 2 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY  
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

**Etait absente :**

Madame ROULY

**Secrétaire de séance :**

Madame MACE

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20170202-17-A-12-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 A 12

**OBJET** : TARIFS FÊTE DES LOGES – ÉDITION 2017

**RAPPORTEUR** : Monsieur PERICARD

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour l'année 2017.

Il convient d'adopter les tarifs pour l'édition 2017 de la Fête des Loges qui comportent une partie liée aux efforts de sécurité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la Fête des Loges pour l'année 2017 tels qu'annexés à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

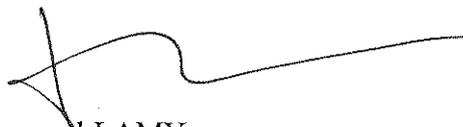
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte les tarifs de l'édition 2017 de la fête des loges tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**VIE CULTURELLE - FETE DES LOGES**

DENOMINATION	PRESTATIONS					DROITS DE PLACE			OBSERVATIONS	
	TARIFS 2016	TARIFS 2017			VARIATION	TARIFS 2016	TARIFS 2017	VARIATION		
		Prestations	Sécurité	Total						
* <u>Baromètre</u>	160 €	3 €	13 €	176 €	10,00%	465 €	465 €	0,00%	Tous les tarifs 2017 sont arrondis à l'unité près afin de faciliter les encaissements	
* <u>Mailloche</u>	160 €	3 €	13 €	176 €	10,00%	430 €	430 €	0,00%		
* <u>Pinces (m linéaire)</u>	231 €	5 €	18 €	254 €	10,00%	112 €	112 €	0,00%		
* <u>Pinces (m linéaire) - à partir de la 2ème rangée</u>	114 €	2 €	9 €	125 €	10,00%	57 €	57 €	0,00%		
* <u>Baraques jeux électroniques et automatiques</u>	231 €	5 €	18 €	254 €	10,00%	107 €	107 €	0,00%		
* <u>Buvettes, restaurants (le m², hors cuisines)</u>	27 €	1 €	2 €	30 €	10,00%	17 €	17 €	0,00%		Plafonné à 700m²
* <u>Manèges enfants tournants</u> ~ Jusqu'à 10 mètres de diamètre ~ Au-dessus de 10 mètres de diamètre	928 € 2 979 €	19 € 60 €	74 € 238 €	1 021 € 3 277 €	10,00% 10,00%	413 € 1 395 €	413 € 1 395 €	0,00% 0,00%		
* <u>Manèges enfants non tournants (le mètre linéaire)</u> ~ jusqu'à 20m de facade ~ au-dessus de 20 m de facade	1 207 € 3 945 €	24 € 79 €	97 € 316 €	1 328 € 4 340 €	10,00% 10,00%	536 € 1 814 €	536 € 1 814 €	0,00% 0,00%		Plafonné à 600 m²
* <u>Manèges adultes ou mixte tournants, non tournants et skooter (le m²)</u> Un indice de 0,7 est appliqué sur les droits de place allée de Rivoli et sur le manège au fond allée Achères	26 €	1 €	2 €	29 €	10,00%	14 €	14 €	0,00%		
* <u>Occupation domaine</u> ~ Petit train						4 000 €	4 000 €	0,00%		
* <u>Electricité</u>	0,14 €			0,15 €	2,00%					
* <u>Transformateur</u>	7 €			7,32 €	2,00%					
* <u>Stationnement véhicules des forains à la fourrière</u> ~ PTACV VL PL 3,5 tonnes ~ PTACV VL PL 3,5 tonnes à 7,5 tonnes ~ PTACV VL PL 7,5 tonnes à 19 tonnes ~ PTACV VL PL 19 tonnes à 44 tonnes	52 € 74 € 95 € 120,00 €			52 € 74 € 95 € 120 €	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%					
* <u>Emplacement bungalow WC</u> ~ utilisation des WC par usager	500,00 € 0,50 €			510,00 €	2,00%					